

NOTE COCEPTUELLE D'UNE ZONE ECONOMIQUE SPECIALE DE WARUBONDO AU BURUNDI

• INTRODUCTION

Une Zone Economique Spéciale (ZES) est de manière générale un concept à plusieurs dimensions qui est en évolution continue. Ledit concept revêt le caractère économique le plus varié et est rattaché à l'économie mondiale.

En effet, une Zone Economique Spéciale est considérée comme un facteur de développement économique des pays en voie de développement comme le Burundi.

De nos jours, la plupart des pays africains dont le Burundi sont confrontés à cette absence de concept de Zone Economique Spéciale qui est considérée comme développeuse de l'économie.

Au Burundi, la Zone Economique Spéciale serait d'un intérêt capital. La mise en place de la ZES de WARUBONDO contribuera d'abord à relancer l'industrie manufacturière qui est le moteur du développement économique. Ensuite, elle déclenchera la libéralisation des échanges au niveau national et constituera un outil d'amélioration de la structure macroéconomique pour le pays.

En outre, les défis majeurs auxquels est confronté le Burundi, que ce soit des problèmes liés à la démographie, à l'économie, à la pression sociale de l'emploi, aux besoins de relance de l'économie, ou une rentrée stable de devises, nécessitent qu'une priorité soit mise dans les mécanismes de politiques d'attirer et préserver les Investissements Directs Etrangers.

La Zone Economiques Spéciale de WARUBONDO va contribuer à la production des biens et services qui seront destinés à des marchés étrangers et nationaux.

En d'autres termes, la ZES de WARUBONDO verra se développer une offre multi-produits sur un site remplissant diverses fonctions sur différentes parties : industrielle, commerciale, résidentielle et espaces publics.

La ZES offrira également à ses usagers des services partagés, ce qui permet d'en réduire drastiquement les coûts. Par exemple, la ZES abritera un centre de traitement de données sur un espace qui sera déterminé, dans lequel se trouveront regroupés des équipements constituant du système d'information des entreprises (serveurs, baies de stockage, équipements réseaux et de télécommunications, etc.).

La ZES offrira en plus des avantages fiscaux tels que l'exonération de l'impôt sur le revenu pendant une certaine période. L'exemption totale de taxe à l'importation sur les matériaux et de taxe à l'exportation sur les produits manufacturés, l'exonération de taxe douanière sur les importations d'équipements, de machines et de pièces détachées, et l'exonération de la TVA.

2. Historique du projet

- L'idée d'une Zone Economique Spéciale au Burundi date de 2011. C'est à cette date en effet, qu'une commission composée de membres provenant de la Deuxième Vice-Présidence de la République, de l'API (Agence de Promotion des Investissements), des ministères ayant en charge les finances, l'urbanisme, le

commerce, les relations extérieures et les travaux publics a mené des réflexions pour l'établissement d'une ZES au Burundi.

- La commission a tenu une série de réunions et a abouti à une proposition des sites pouvant abriter cette ZES à Gatumba. Par la suite, la Direction Générale de l'Urbanisme a mis à la disposition du projet un terrain initial de 30 ha situé près de l'Aéroport de Bujumbura.
- En date du 31 décembre 2014, le Ministre en charge des finances, celle en charge du commerce et celui en charge de l'urbanisme ont mis en place une commission chargée de finaliser les réflexions déjà menées pour la mise en place des zones économiques spéciales. Cette commission a produit un rapport le 19/08/2015 où elle propose au Gouvernement de réserver des sites pour la ZES dans les zones de Rubirizi, Maramvya et Gatumba pour une superficie totale de 500 ha.
- En date du 06 octobre 2015, une correspondance du Chef du Cabinet Civil du Président de la République est adressée à Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président pour lui demander de redynamiser le projet de création des Zones Economiques Spéciales (ZES) et d'organiser une réunion y relative avec tous les Ministres concernés.
- Le Conseil des Ministres, dans sa séance du 22 décembre 2015, a analysé et adopté un projet de décret portant création missions, composition, organisation et fonctionnement d'une commission technique nationale chargée de la mise en place d'une zone économique spéciale au Burundi.

La commission a pour missions d'identifier des terrains réservés à l'implantation d'une ZES, élaborer des instruments de mise en œuvre d'une ZES, proposer un projet de décret de création d'une ZES, proposer un cadre institutionnel d'exploitation et de gestion de la ZES, formuler toutes autres recommandations.

- Par Arrêté N°121/VP2/0001 du 10/02/2016, Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République a nommé quatorze membres pour faire partie de ladite commission. Les membres proviennent aussi bien des services de l'Etat que du secteur privé.
- Le Conseil des Ministres, en sa séance du 19 Octobre 2016 a réanalysé et adopté le Projet de Décret portant création de la ZES à Warubondo et institution d'une autorité de gestion de cette zone.

3. Objectifs du projet.

La ZES de WARUBONDO s'inscrit dans la stratégie du Burundi et a les objectifs majeurs suivants :

- Attirer les Investissements Directs Etrangers et nationaux ;
- Promouvoir des exportations ;
- Augmenter des recettes fiscales. ;
- Mettre en place des pôles de compétitivité et de croissance économique

Le projet portera essentiellement sur les travaux ci-après :

- Aménagement du site :
 - Traçage des routes macadamisées
 - Erection des caniveaux ;
 - Alimentation en eau ;
 - Alimentation en électricité ;
 - Mise en place des réseaux de communication (TIC) ;
 - Etc.

4. Justification d'utilisation des avances PPF

Les travaux d'une telle ampleur demandent la mobilisation des moyens financiers pour élaborer une étude de faisabilité complète en vue de définir le devis de chaque composante du projet :

- Le pays n'a pas actuellement des moyens suffisants pour être à mesure de prendre en charge les dépenses relatives à cette étude.
- Cette étude vise à garantir la sécurité et la rentabilité du projet, comme elle comportera les aspects économiques, techniques, environnementaux et sociaux, il est certain, que l'étude est le seul moyen de donner au projet la chance d'atteindre ses objectifs.
- Economiquement une étude de faisabilité est très nécessaire parce que c'est par elle qu'on peut confirmer si le projet est rentable. Par ailleurs, une étude de faisabilité permet d'éliminer plusieurs facteurs de risque.

5. Description du projet

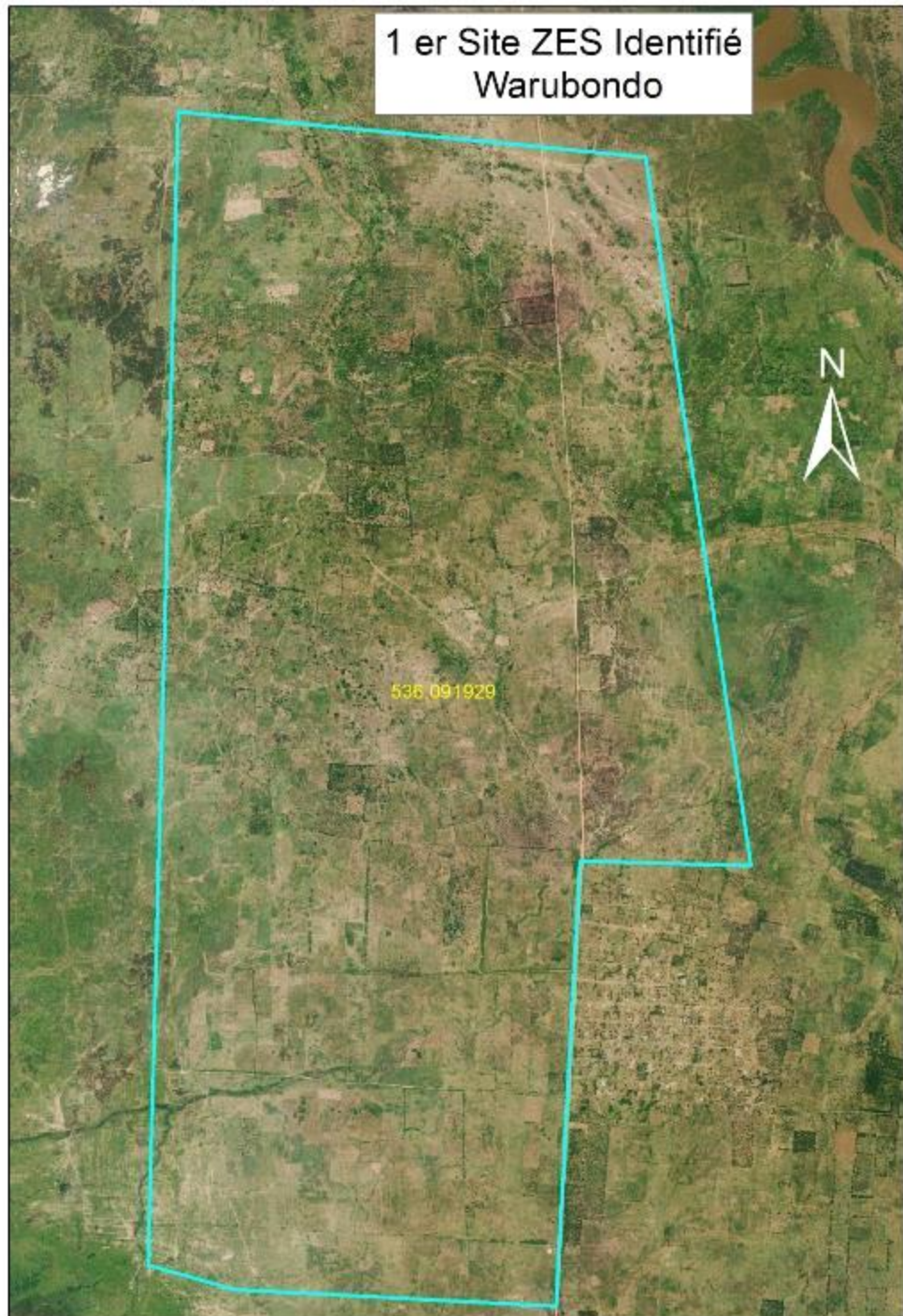
La Zone Economique Spéciale est un espace d'accueil d'activités économiques qui a pour vocation d'offrir aux entreprises des services de standards internationaux, un cadre fiscal incitatif défini par la loi ainsi que des procédures facilitant leur exploitation. Le projet s'étendra sur une superficie de 536 hectares.

5.1 Zone du projet

Le projet sera effectué dans la province de Bujumbura, commune de Mutimbuzi et sur la colline de Warubondo.

5.2 Délimitation du projet

Le site qui abritera la ZES est localisé à une dizaine de kilomètres de l'Aéroport International de Bujumbura et du Port de Bujumbura. Il se situe aussi à moins d'une dizaine de kilomètres de la République Démocratique du Congo (RDC). Ce site est facilement accessible étant donné qu'il est situé non loin de la RN4 : Chanic-Gatumba



5.3 Description des activités préparatoires

Les activités préparatoires concernent principalement le recrutement d'un consultant qui va

élaborer les termes de référence pour :

- l'étude d'impact environnemental,
- une étude de faisabilité ;

6 .Estimation de coût pour les activités préparatoires

Le coût des activités préparatoires concernent principalement le paiement du consultant qui va élaborer les termes de référence pour les études détaillées.

Ce coût est estimé à 50.000 USD

7. Résultat attendu

Le résultat attendu est :

- Les termes de référence pour la ZES de warubondo, disponibles

8. Calendrier des activités

Activités	Période de réalisation (en mois)											
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
Publication 2mois	■	■										
Ouverture, dépouillement et analyse			■									
Demande de non objection				■								
Ouverture des offres financières, négociation et attribution					■							
Demande de non objection sur le contrat 1mois						■						
Prestations 2mois							■	■				

9. Arrangements de financements du projet.

A déterminer ultérieurement

10. Plan de financement des prestations

Le financement des prestations sera libéré en une seule fois

11. Conclusion et Recommandations

Le projet de ZES à warubondo revêt une importance économique pour le Burundi vue son emplacement stratégique qui le fait un centre de rayonnement dans la sous-région (Est de la RDC, Rwanda, Ouest de la République Unie de Tanzanie dont Kigoma, Nord de la Zambie).

Nous recommandons au Gouvernement du Burundi et à l'agence AFTT- CC d'appuyer ce dossier auprès de la Banque Africaine de Développement pour obtenir le financement nécessaire afin de réussir ce projet d'envergure tant nationale que régionale.